

Document préliminaire avant communiqué de presse en réaction à un article de l'Eveil de la Haute Loire,
édité par SOS Loire Vivante le 1 Janvier 2014

L'Eveil de la Haute Loire titre dans l'édition du 30/31 décembre 2013 à la Une " Pourra-t-on encore se baigner dans la Loire ?"

Le titre se réfère à un article dans la même édition sur le projet d'une future Réserve naturelle régionale dans la Haute Vallée de la Loire. Ce projet est en effet prévu par la Région et sur souhait de l'EPL (Etablissement publique Loire).

Cette dernière est propriétaire de env. 400 ha, anciennement acquis pour le projet de Serre de la Fare, abandonné en 1994.

SOS Loire Vivante précise : OUI ! Baignade, Pêche et Chasse seront possible telles que pratiquées aujourd'hui et même dans de meilleures conditions !

Le grand titre de l'Eveil peut faire craindre le contraire.

L'article explique sur deux pages ce futur projet. Notre association tient à ajouter un certain nombre de précisions importantes et de souligner certains faits, afin de garantir une information complète.

C'est pour ça que nous allons publier très prochainement un communiqué de presse, mais d'ors et déjà nous tenons préciser les éléments suivants :

- la réserve régionale est prévue sur les terrains de l'EPL, volontairement porteur du projet. Elle s'étend exclusivement sur une partie minuscule de la Haute Vallée, précisément sur la partie qui aurait été noyée par le barrage de Serre de la Fare.

- Aucun propriétaire dans la Vallée n'est forcé de soumettre ces terrains à la réserve. Il est par contre possible d'adhérer au projet si les terrains se trouvent à proximité de parcelles de l'EPL.

- L'EPL a organisé une série de réunions de concertation d'une manière exemplaire.

Le projet trouve une grande acceptation et pas seulement auprès de protecteurs de la nature, mais aussi chez les pêcheurs et les chasseurs. Le petit nombre d'agriculteurs concernés par leur statut de fermier ne s'oppose pas, mais souhaite avoir des informations détaillées sur les pratiques agricoles possibles.

- Les pratiques de chasse, pêche, exploitations forestières, agricoles et tourisme actuelles (hormis les nouvelles pratiques de sports motorisés) sont compatibles avec ce projet d'une réserve naturelle régionale

SOS Loire vivante salue ce projet. Il protégera non pas seulement le site de Serre de la Fare, sauvé des eaux, mais pourra former un premier élément important de la Biosphère UNESCO pressentie entre Le Puy et le Mont Gerbier de Jonc.